

**Dossier de l'OHI n°
S3/3055**

**LETTRE CIRCULAIRE
47/2019
25 septembre 2019**

**ACCEPTATION DES ACTIVITES DE BATHYMETRIE PARTICIPATIVE DANS LES EAUX
SOUS JURIDICTION NATIONALE**

Références :

- A. LC 11/2019 du 25 janvier – *Demande d'approbation de l'Edition 2.0.0 de la Publication de l'OHI B-12*
- B. LC 28/2019 du 13 juin – *Adoption de l'Edition 2.0.0 de la Publication de l'OHI B-12;*

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,


1. La demande d'approbation de l'Edition 2.0.0 de la Publication de l'OHI B-12 – *Document d'orientation de l'OHI sur la bathymétrie participative* (Référence A) contenait un modèle de formulaire qui demandait aux Etats membres d'accepter les activités de bathymétrie participative dans leurs eaux sous juridiction nationale respectives, y compris toute éventuelle condition qu'ils souhaitent appliquer. (cf. Annexe B à la référence A).

2. La lettre circulaire en référence B annonçait l'adoption de l'Edition 2.0.0 de la Publication de l'OHI B-12 – *Document d'orientation de l'OHI sur la bathymétrie participative*. Cette lettre circulaire fournit le détail de l'analyse des commentaires reçus des Etats membres et indique s'ils soutiennent ou pas l'activité au sein des eaux placées sous leur juridiction nationale. Ces renseignements constituent la base des questions traitées par cette lettre circulaire.

3. Le Secrétariat de l'OHI remercie les 34 Etats membres qui ont répondu à l'Annexe B à la référence A. La plupart des Etats membres ont confirmé que les levés bathymétriques systématiques pour l'exploration du milieu marin sont régis par leur législation nationale, conformément à la Convention des Nations Unies pour le droit de la mer (CNUDM). Toutefois il ne faut pas confondre avec les enregistrements occasionnels qui sont effectués par les équipements de sondage embarqués obligatoires qu'utilisent les navires en route afin d'assurer la sécurité de leur navigation. Les réponses des Etats membres ont montré une reconnaissance générale du fait que ces ensembles de données enregistrés ont une valeur et qu'il est utile de les transmettre au service hydrographique concerné – en particulier s'il existe un écart important avec les informations publiées sur la carte. En résumé, 14 Etats membres ont fait part de leur soutien positif au sujet des activités de bathymétrie participative (CSB) dans les eaux relevant de leur juridiction nationale avec les conditions indiquées dans le tableau en Annexe A. Le Secrétariat publiera et tiendra à jour le contenu de ce tableau en tant que liste positive sur le site web de l'OHI, en relation avec la présentation du thème de la bathymétrie participative.

4. Comme indiqué à la référence B, des manifestations de soutien et l'adoption ultérieure de la liste positive peuvent être soumises au Secrétaire général à tout moment, dans le futur. A cet égard, il est prévu que le Secrétaire général sollicite régulièrement des mises à jour quant à la position des Etats membres sur les activités CSB dans les eaux relevant de leur juridiction nationale, par lettre circulaire.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération



Dr Mathias JONAS
Secrétaire général

Annexe A : Analyse résumée des réponses positives à l'Annexe B de la LC de l'OHI 11/2019 pour publication sur le site web de l'OHI.

Copie à : Président du groupe de travail sur la bathymétrie participative

Analyse succincte des réponses reçues

1. Sur la base des commentaires reçus au questionnaire en Annexe B à la LC de l'OHI 11/2019, le tableau suivant sera publié en tant que liste positive pour guider les activités de recueil de données potentielles entreprises par la communauté maritime élargie dans les eaux sous juridiction nationale.

Etat membre	Zone	Actions spécifiques requises
Argentine	ZEE uniquement	Fournir une copie du jeu de données au service hydrographique
Brésil	ZEE uniquement	Fournir une copie du jeu de données au service hydrographique
Chypre	Toutes les eaux	Fournir une copie du jeu de données au service hydrographique
Danemark	Toutes les eaux	Informé le service hydrographique de tout écart avec la carte publiée
Géorgie	Toutes les eaux	Fournir une copie du jeu de données au service hydrographique
Allemagne	Toutes les eaux	Informé le service hydrographique du nouveau jeu de données
Monaco	Toutes les eaux	Fournir une copie du jeu de données au service hydrographique
Pays-Bas	Toutes les eaux	Informé le service hydrographique du nouveau jeu de données
Nouvelle-Zélande	Toutes les eaux	Informé le service hydrographique du nouveau jeu de données
Norvège	Toutes les eaux – Aucune activité multifaisceau sans autorisation préalable	Informé le service hydrographique du nouveau jeu de données
Philippines	Routes de navigation et passages en transit uniquement	Aucun
Afrique du Sud	ZEE uniquement	Fournir une copie du jeu de données au service hydrographique
Suède	ZEE uniquement	Informé le service hydrographique du nouveau jeu de données
Etats-Unis	Toutes les eaux	Aucun

2. Dans des circonstances normales, qu'il s'agisse d'une demande d'informer le service hydrographique concerné des nouvelles données ou de fournir une copie du jeu de données, ceci sera entrepris par les tiers de confiance auxquels le jeu de données a été soumis. Le Centre de données de l'OHI pour la bathymétrie numérique (DCDB) enregistrera le jeu de données jusqu'à réception des autorisations voulues pour le mettre dans le domaine public.

3. En toutes circonstances, et conformément aux pratiques actuelles, tout écart, toute erreur ou tout ajout aux renseignements publiés sur les cartes officielles ou dans les publications nautiques associées devrait être porté à l'attention du service

hydrographique concerné par les moyens les plus rapides possibles. L'utilisation continue de la procédure de notes hydrographiques continues comme méthode de transmission des informations est encouragée.

4. Il est demandé aux navigateurs de fournir des commentaires et des informations en retour, aux fins d'examen en vue de leur inclusion dans la prochaine édition, sur quant à leurs expériences opérationnelles d'utilisation de la Publication de l'OHI B-12 – *Guide d'orientation de l'OHI sur la bathymétrie participative* – au Secrétariat de l'OHI (info@iho.int).